

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication des professionnels de santé

Le conseil d'Etat vient de rendre un avis sur les « Règles applicables aux professionnels de santé en matière d'information et de publicité ».

La Fédération Nationale des Podologues peut admettre qu'une plus grande information relative aux professionnels soit portée à la connaissance du public. Cependant elle rappelle que l'ouverture à la publicité comporte les risques d'une démarche commerciale, qui, dans le secteur santé, ne servira pas toujours l'intérêt des seuls patients.

La FNP réclame qu'une véritable concertation ait lieu avec les représentants des professions de santé et en tout premier lieu avec l'Ordre National des Pédicures-Podologues qui devra faire évoluer dans ce sens le Code de Déontologie en s'appuyant sur les valeurs éthiques de la profession.